

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 décembre 2022, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire André Beaugard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné,
Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré,
David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et
André Arpin

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et Madame Crystal Poirier, greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

De plus, concernant la tenue de la présente séance extraordinaire, avis public fut donné dans l'édition du 1^{er} décembre 2022 du journal *Le Courrier*.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes portant exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 22-818

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Mélanie Bédard

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité



BUDGET 2023 – PRÉSENTATION DU MAIRE

Monsieur le maire André Beauregard fournit aux personnes présentes des informations concernant le budget pour l'exercice financier 2023.

Résolution 22-819

Budget 2023 – Adoption

CONSIDÉRANT la présentation faite préalablement du budget pour l'exercice financier 2023 par monsieur le maire André Beauregard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par André Arpin

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le budget pour l'exercice financier 2023, tel qu'il apparaît au document intitulé *Prévisions budgétaires 2023*, et résumé comme suit :

REVENUS

- Taxes	98 517 400 \$
- Paiements tenant lieu de taxes	8 464 631 \$
- Transferts	2 404 030 \$
- Services rendus	12 948 390 \$
- Imposition de droits	5 679 000 \$
- Amendes et pénalités	2 058 000 \$
- Intérêts	1 238 971 \$
- Autres revenus	550 300 \$

IMMOBILISATIONS

- Produits de cession	112 000 \$
-----------------------	------------

FINANCEMENT

- Financement à long terme des activités de fonctionnement	404 947 \$
--	------------

AFFECTATIONS

- Surplus accumulés	0 \$
- Surplus accumulés affectés	327 761 \$
- Réserves financières et fonds réservés	239 195 \$
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- 344 625 \$

TOTAL DES REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 132 600 000 \$

CHARGES (INCLUANT AMORTISSEMENT)

- Administration générale	14 555 995 \$
- Sécurité publique	20 997 598 \$
- Transport	22 845 594 \$
- Hygiène du milieu	30 683 576 \$
- Santé et bien-être	1 354 445 \$



- Aménagement, urbanisme et développement	10 132 418 \$
- Loisirs et culture	25 602 014 \$
- Frais de financement	<u>6 496 248 \$</u>
	132 667 888 \$
<u>AMORTISSEMENT</u>	- 23 845 647 \$
<u>FINANCEMENT</u>	
- Remboursement de la dette à long terme	6 058 248 \$
<u>AFFECTATIONS</u>	
- Activités d'investissement	12 725 074 \$
- Réserves financières et fonds réservés	4 635 437 \$
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	359 000 \$
TOTAL DES CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS	132 600 000 \$

Suivant la présente adoption du budget pour l'exercice financier 2023, un document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et au paragraphe 8 de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : Donald Côté, André Arpin, Mélanie Bédard, Annie Pelletier, Claire Gagné, Pierre Thériault, David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, Jeannot Caron et André Arpin

Votes contre : Bernard Barré et David Bousquet

Adoptée à la majorité

Résolution 22-820

Suspension de la séance

Il est proposé par Guylain Coulombe
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la suspension de la première séance extraordinaire à 19 h 57 pour permettre la tenue de la deuxième séance extraordinaire convoquée à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers David-Olivier Huard, Jeannot Caron et Pierre Thériault quittent à ce moment-ci (19 h 57).

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 décembre 2022, à 20 h 10, en reprise de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire André Beaugard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné,
Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré,
David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et
André Arpin

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et Madame Crystal Poirier, greffière

Messieurs les conseillers David-Olivier Huard, Jeannot Caron et Pierre Thériault quittent à ce moment-ci (19 h 57).

Résolution 22-829

Première séance extraordinaire du 12 décembre 2022 – Reprise des délibérations

Il est proposé par David-Olivier Huard
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu ce qui suit :

- De reprendre les délibérations de la première séance extraordinaire du 12 décembre 2022, suspendue à 19 h 57.

Adoptée à l'unanimité

Les conseillers poursuivent leurs déclarations relativement à la résolution 22-819, intitulée *Budget 2023 – Adoption*.

Résolution 22-830

Levée de la séance

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité